CIBTP
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

DÉCLARATION DE FIN DE DÉTACHEMENT

Vous pouvez nous déclarer **la fin du détachement d'un salarié en France :**

- Directement sur notre site Cibtp-raa.fr depuis votre Espace sécurisé – Menu Mes salariés > Mon personnel
- Ou via ce formulaire complété, à nous retourner par mail – Rubrique « Nous contacter » sur notre site, ou par courrier à Congés intempéries BTP-Caisse Rhône-Alpes Auvergne, ZAC Cité Internationale 10 Quai Charles de Gaulle CS 20352 69463 LYON CEDEX 06

EMPLOYEUR

Raison sociale de l'entreprise

Numéro Adhérent

RENSEIGNEMENTS SALARIÉ EN FIN DE DÉTACHEMENT

Nom (nom marital)

Nom de jeune fille

Prénom(s)

Date de naissance (J J M M A A)

Pays ou département de naissance

Nationalité

Adresse du salarié

Code postal

Ville

CODE MÉTIER

CODE QUALIFICATION

PÉRIODE DE TRAVAIL EN FRANCE DU (J J M M A A) **AU** (J J M M A A)

TEMPS RÉALISÉS SUR LA PÉRIODE

Si OUVRIER : nombre entier d'heures.
Si IAC, ETAM : nombre entier de mois et de jours.

	○ OUVRIER (heures)	OU ○ IAC, ETAM (mois)	(jours)
Travail payé			
Accident de travail			
Accident de trajet			
Maladie professionnelle			
Maternité / Adoption			
Intempéries indemnisées			
Maladie non professionnelle			
Chômage partiel			
Autres absences			

HORAIRE DU SALARIÉ heures ○ Mensuel ○ Hebdomadaire

RÉMUNÉRATION DE BASE DU SALARIÉ

Si OUVRIER : taux horaire moyen
Si IAC, ETAM : salaire mensuel

, €

SALAIRE TOTAL BRUT ACQUIS AU COURS DE LA PÉRIODE

Non compris : indemnités de sécurité sociale, maladie professionnelle ou non, accident du travail, de trajet, intempéries.

, €

MONTANT DES INDEMNITÉS INTEMPÉRIES

, €

DATE DE FIN DE DÉTACHEMENT (J J M M A A)

Fait à

(J J M M A A)

Cachet et signature

ATTENTION : toutes les informations demandées sont indispensables à la délivrance du certificat et sont de la responsabilité de l'entreprise ; elles ne pourront pas faire l'objet de corrections sur la DSNA.

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la caisse dans le but d'assurer la gestion des régimes congés payés et/ou chômage intempéries. Ces données sont conservées pendant la durée de votre affiliation, sans préjudice des obligations particulières de conservation ou des délais de prescription. Pour connaître vos droits sur ces traitements, suivez le lien Cibtp-raa.fr/entreprise/pdp.